

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 11 juin 2012, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

M. le conseiller Denis Laître arrive à 18 h 5.

2012-06-287 APPEL D'OFFRES 2012-15 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES POUR DIVERS PARCS

À la suite de l'appel d'offres 2012-15 relatif à la fourniture et à l'installation de structures récréatives pour divers parcs de la ville, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Tessier Récréo-Parc inc.	454 820,98 \$
--------------------------	---------------

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la compagnie Tessier Récréo-Parc inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de structures récréatives pour divers parcs de la ville, comportant entre autres l'excavation des aires de protection, l'installation de membranes et de bordures en polyéthylène, le transport et l'installation des jeux, la fourniture du matériel amortissant et tous travaux nécessaires au parachèvement complet de l'ouvrage, pour la somme de 454 820,98 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-15.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2012-06-288 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 19, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 11 juin 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier